



# AMASSA

Ensemble



BULLETIN MUNICIPAL DE REBENACQ

Tél : 05 59 05 54 63

mairie@rebenacq.com

[www.rebenacq.com](http://www.rebenacq.com)

**DECEMBRE 2020**

### Service civique

Vous avez entre 16 et 25 ans?  
Venez effectuer un service civique à l'école de Rébenacq !  
Plus d'informations en page 2.

### Spectacle de Noël

Compte tenu des dernières annonces, le spectacle de Noël du village ne peut finalement pas avoir lieu.

Cependant, le Père Noël ne manquera pas de déposer des petits cadeaux à l'école pour les enfants du village.

### Logement à louer

Un appartement de type F2 est disponible à la location dans le bâtiment Husté.

Toute personne intéressée est invitée à se manifester auprès du secrétariat de Mairie

05.59.05.54.63

mairie@rebenacq.com

### Nouveaux horaires de bus (Place de la Mairie)

Rébenacq => Pau :  
07h04 et 11h54

### Ramassage des ordures

Déchets ménagers :  
tous les vendredis

Tri sélectif :

vendredis 4 et 18 décembre



### JEU CONCOURS



### Illuminations de Noël



du 10 décembre au 10 janvier

Nous vous proposons pour cette fin d'année si particulière de participer à un petit concours de décorations de vos maisons!

Les décorations doivent être visibles de la rue, de 18h30 à 21h.

Un jury, composé de quelques membres du conseil municipal récompensera les 3 plus belles décorations selon les critères suivants: esthétique générale, originalité de l'idée, ingéniosité dans la réalisation.

Bonne chance à tous!

### COVID 19

Le 24 novembre 2020, le président de la République a annoncé les étapes progressives de l'assouplissement du confinement. Un petit rappel pour les semaines à venir :

- **28 novembre : allègement du confinement** (maintien du système d'attestations dérogatoires pour les déplacements impérieux, autorisation des activités physiques et des promenades dans un rayon de 20 kilomètres et pour une durée maximum de 3h, autorisation des activités extra-scolaires en plein air, ouverture des commerces et services à domicile jusqu'à 21h dans le cadre d'un protocole sanitaire stricte dont les librairies, les disquaires ou encore les bibliothèques.

- **15 décembre : fin du confinement** si les conditions sanitaires le permettent (fin des attestations et déplacements entre régions autorisés, instauration d'un couvre-feu de 21h à 6h du matin à l'exception des réveillons du 24 et 31 décembre, réouverture des salles de cinéma, théâtres et musées, reprise des activités extra-scolaires en intérieur, interdiction des rassemblements sur la voie publique.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site :  
[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

## Anniversaires de nos aînés

Le mois dernier, nous avons fêté l'anniversaire de Thérèse Ferran.



## Bois à débiter

Suite aux récentes tempêtes, des arbres sont tombés au lotissement Saint Esteben.

La Mairie met à disposition ce bois pour les habitants du village qui le souhaitent.

Pour cela, faites vous connaître préalablement auprès du secrétariat de mairie.

A vos tronçonneuses!

## Service civique

La commune vient d'obtenir un agrément pour accueillir un volontaire en service civique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La mission consistera à développer et enrichir l'offre proposée aux élèves de l'école durant les temps périscolaires (matin, midi et soir) par la mise en place d'activités sportives, intellectuelles et manuelles.

N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Pour plus d'informations, merci de contacter le secrétariat de mairie.

## Appel aux habitants

Suite aux conditions climatiques de cette année, un habitant a sollicité une demande de catastrophe naturelle à la commune.

La période concernée serait du 15 juin au 15 novembre.

Vu les dégâts sur son habitation cela peut être dû à des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

C'est pourquoi, afin de compléter le dossier de demande de reconnaissance qui sera adressé à la Préfecture, si vous avez remarqué des fissures ou autres sur vos habitations, veuillez d'une part vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie, avant le **15 décembre 2020**, en y joignant des photos. D'autre part, il convient également de le signaler dans les plus brefs délais

## Conciliation

La conciliation est un mode alternatif de règlement des conflits qui permet de trancher rapidement, à l'amiable, un différend civil simple entre deux personnes physiques ou morales, en présence d'un tiers, le conciliateur de justice. Entrent dans le champ de la conciliation les litiges d'ordre familial, professionnel ou de consommation, tels que : troubles de voisinage, conflit entre un propriétaire et un locataire, créances impayées, etc.

À compter du **mercredi 02 décembre**, la Maison des Services de la Vallée d'Ossau proposera aux habitants de la Vallée des permanences avec un conciliateur de justice.

Elles seront gratuites et se feront sur rendez-vous le mercredi après-midi de 14h à 17h au siège de la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau.

Les prises de rendez-vous se feront via la Maison des Services au 06.71.04.05.43 ou par mail à [maison.services@cc-ossau.fr](mailto:maison.services@cc-ossau.fr)

## Influenza



Lutte contre l'influenza aviaire: alerte maximale

Comme en 2016 et en début d'année 2020, le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Dans ce contexte, il convient de mettre à jour le recensement des personnes qui détiennent sur le territoire de la commune des volailles aussi bien à des fins commerciales que privées.

Ainsi les Rébénacquois concernés, qui n'ont pas déjà fait cette démarche ou dont la situation a changé, doivent adresser une déclaration de détention d'oiseaux à la mairie.

Le formulaire de déclaration est accessible sur le site suivant :

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15472.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15472.do)

Des formulaires vierges seront à disposition du public en Mairie.

La préfecture demande de procéder aux mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.
- nettoyage et désinfection des volières et du matériel,
- protection des points d'alimentation et d'abreuvement afin que les oiseaux sauvages ne puissent y accéder,
- désinfection des chaussures au retour de tout lieu hébergeant ou ayant récemment hébergé des volailles.
- nettoyage des mains avant et après les soins aux animaux.

Le succès de cette entreprise collective dépend de l'implication de chacun.

## Intoxication au monoxyde de carbone

Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de:

- faire systématiquement, avant chaque hiver, vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié
- aérer au moins dix minutes tous les jours, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

## Soutien Scolaire

Comme indiqué précédemment, l'activité de soutien scolaire reprendra à Rébénacq lorsque la fin du confinement le permettra. Cette activité est gratuite et animée par des personnes bénévoles. Cette année l'activité sera étendue aux élèves des classes de 6ième et de 5ième.

Les personnes susceptibles d'assurer des cours de soutien scolaire, et les parents d'élèves intéressés pour y inscrire leur enfant sont invités à se faire connaître auprès de Alain BARON.

Tél. : 06 45 18 34 14 [baron.rebenacq@gmail.com](mailto:baron.rebenacq@gmail.com)

## En route pour la saison d'hiver ?

Malgré la situation que nous connaissons tous, l'incertitude et le manque de visibilité sur la saison d'hiver prochaine, l'association Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne reste mobilisée. Nous sommes conscients de la difficulté que chacun peut avoir à se projeter ; néanmoins nous souhaitons nous tenir prêt et être le plus réactif possible dans l'éventualité d'une ouverture des stations d'altitude en décembre.

Nous appelons donc les saisonniers intéressés à nous transmettre dès que possible leurs candidatures ainsi qu'aux employeurs à prendre contact avec nous dès qu'ils seront en capacité de se prononcer sur les embauches de leurs saisonniers.

Les propriétaires de logement, désireux de proposer la location de leur bien à des travailleurs saisonniers sont également invités à se rapprocher de nous.

### Pour nous joindre :

Par mail : [info@ppmm64.org](mailto:info@ppmm64.org)

Par téléphone :

Au 05.24.89.37.80 (lundi, mardi, mercredi, jeudi matin)

Au 06.33.63.31.29 (lundi, mardi, mercredi, vendredi)

Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne  
Vallées d'Ossau – d'Aspe – de Barétous

## Budget participatif 64

Il s'agit pour chaque citoyen de soutenir par son vote les idées qui nous permettront demain d'être plus proches et plus solidaires !

Rendez-vous jusqu'au 04 janvier 8h sur [budgetparticipatif64.fr](http://budgetparticipatif64.fr) pour découvrir l'ensemble des projets et voter pour vos 3 préférés !



**BUDGETPARTICIPATIF64.FR**

## - LE COIN DES ENFANTS - LE COIN DES ENFANTS - LE COIN DES ENFANTS -

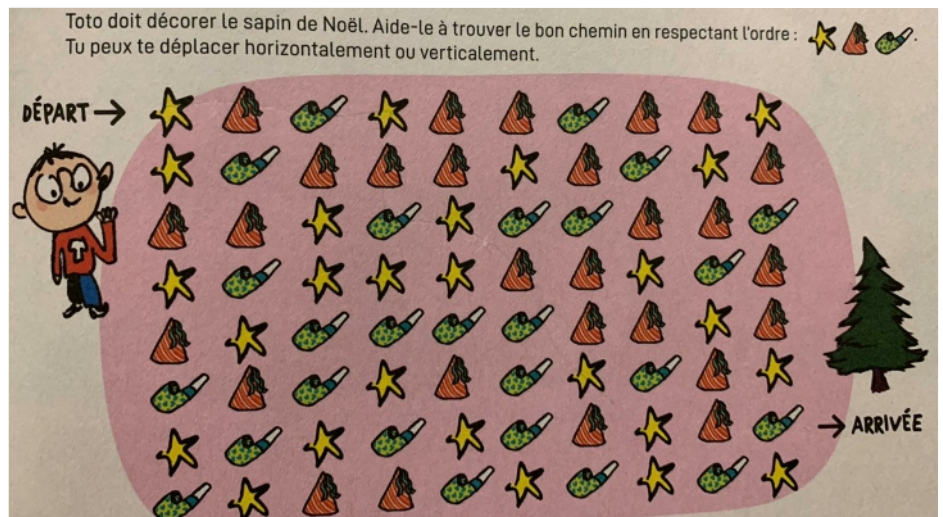
Pour les grands...

Sudoku : Remplis les cases avec des chiffres allant de 1 à 6 en veillant à ce que les chiffres ne figurent qu'une seule fois par colonne, par ligne et par rectangle.

|   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|
| 2 |   |   | 3 | 5 |   |
|   | 3 |   |   | 1 |   |
|   |   | 4 | 2 |   |   |
|   | 2 | 3 | 1 |   | 6 |
|   |   |   |   | 6 |   |
| 1 |   | 6 | 5 |   |   |

... et les petits !

Casse tête :



Solution :

|   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|
| 8 | 7 | 9 | 9 | h | 1 |
| 3 | 2 | 5 | 6 | h | 1 |
| 1 | 9 | h | 2 | 5 | 8 |
| 9 | h | 1 | 8 | 2 | 5 |
| 5 | 8 | 2 | h | 1 | 9 |
| 2 | 1 | 9 | 5 | 8 | h |
| h | 5 | 8 | 1 | 9 | 2 |